

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES  
SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

SG/SPES

### Décision du 1<sup>er</sup> février 2017 portant délégation de signature aux directeurs par intérim de l'École nationale des techniciens de l'équipement

NOR : DEVK1702727S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur par intérim de l'École nationale des techniciens de l'équipement,

Vu le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres des corps des adjoints administratifs de l'État et des membres des corps des dessinateurs de l'équipement du ministère chargé du développement durable;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2017 nommant M. CORMIER (Olivier) directeur par intérim de l'École nationale des techniciens de l'équipement;

Vu la décision du 7 avril 2015 nommant Mme PASTOR (Marie-Josée) directrice par intérim et directrice des études de l'établissement d'Aix-en-Provence à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015;

Vu la décision du 30 octobre 2015 nommant M. LEMERAY (Pascal) directeur par intérim et directeur des études de l'établissement de Valenciennes,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur par intérim de l'École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE), les décisions relatives à la gestion du personnel prévues par les arrêtés du 20 novembre 2013 susvisés à Mme PASTOR (Marie-Josée), directrice par intérim et directrice des études de l'établissement d'Aix-en-Provence.

#### Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur par intérim de l'École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE), les décisions relatives à la gestion du personnel prévues par les arrêtés du 20 novembre 2013 susvisés à M. LEMERAY (Pascal), directeur par intérim et directeur des études de l'établissement de Valenciennes.

#### Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer:

##### 3.1. Pour les personnels titulaires et les PNT

Autorisation d'absence, aménagement et facilités horaires, gestion JR TT.

Congés annuels et administratifs, bonifiés, de maternité, de paternité, d'adoption, de solidarité familiale, présence parentale, formation professionnelle inférieure à cinq jours, validation des acquis d'expérience, bilan de compétence, formation syndicale, siège représentation association/mutuelle, participation aux activités des associations de jeunesse.

Ouverture, fermeture et gestion d'un CET.

### 3.2. Pour les stagiaires

Autorisation d'absence, aménagement et facilités horaires, gestion JR TT.

Congés annuels, sans traitement pour accomplissement du service national ou avec traitement pour accomplissement d'une période d'instruction militaire obligatoire, congé sans traitement d'accompagnement d'une personne en fin de vie, sans traitement pour suivre un cycle préparatoire à un concours donnant accès à un emploi public de l'État, des collectivités publiques et de leurs établissements publics, à un emploi militaire, de fonctionnaire des assemblées parlementaires ou de magistrat de l'ordre judiciaire ou à un emploi de la fonction publique internationale, soit une période probatoire ou une période de scolarité préalable à une nomination dans l'un de ces emplois.

Congé de présence parentale, de maternité, d'adoption, de paternité.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 1<sup>er</sup> février 2017.

*Le directeur par intérim de l'ENTE,*  
O. CORMIER